



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question orale n° 1387

Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité d'obtenir, pour l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), un appareil à imagerie par résonance magnétique (IRM). Cet hôpital est le plus important site d'accueil des urgences (SAU) du secteur, 55 000 urgences y sont traitées chaque année. Or, il ne dispose que d'un seul équipement lourd d'imagerie médicale, un scanner à rotation continue, pour les 237 000 habitants de l'ensemble de ce secteur regroupant Boulogne-Billancourt et le XVI^e arrondissement de Paris. Ce scanner est saturé par les urgences (10 000 actes par an). Dès lors, il est totalement inaccessible aux malades de la circonscription et toutes les demandes externes sont refusées. Par ailleurs, les délais d'attente pour les malades hospitalisés sont en moyenne de dix jours, ce qui est beaucoup trop long et très préoccupant sur le plan médical. Ce projet d'IRM est soutenu par l'ensemble du personnel, tous les syndicats et la direction. Par ailleurs, ce projet repose sur une double mixité : mixité « public-privé » en associant l'ensemble des radiologues de Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, du XVI^e arrondissement de Paris et de Rueil-Malmaison par une convention, déjà signée, qui garantira l'accès de cet IRM au plus grand nombre, et mixité « clinique-recherche », centrée sur les applications émergentes comme le cardio-vasculaire et les urgences. Mais, malheureusement, ce projet ne remporte pas l'adhésion du médecin inspecteur de la DRASS, qui a émis un avis négatif sans même prendre contact avec l'hôpital. Quant à l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), elle n'a émis un avis favorable que pour quatre sites de l'AP-HP alors que le groupe de travail, que celle-ci avait créé à cet effet, avait placé Ambroise-Paré en première position des hôpitaux ne disposant pas déjà d'un IRM. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire afin que ce projet essentiel aboutisse dès 2001.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Pierre-Christophe Baguet a présenté une question, n° 1387, ainsi rédigée : « M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité d'obtenir, pour l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), un appareil à imagerie par résonance magnétique (IRM). Cet hôpital est le plus important site d'accueil des urgences (SAU) du secteur, 55 000 urgences y sont traitées chaque année. Or il ne dispose que d'un seul équipement lourd d'imagerie médicale, un scanner à rotation continue pour les 237 000 habitants de l'ensemble de ce secteur regroupant Boulogne-Billancourt et le XVI^e arrondissement de Paris. Ce scanner est saturé par les urgences (10 000 actes par an). Dès lors, il est totalement inaccessible aux malades de la circonscription et toutes les demandes externes sont refusées. Par ailleurs, les délais d'attente pour les malades hospitalisés sont en moyenne de dix jours, ce qui est beaucoup trop long et très préoccupant sur le plan médical. Ce projet d'IRM est soutenu par l'ensemble du personnel, tous les syndicats et la direction. Par ailleurs, ce projet repose sur une double mixité : mixité « public-privé » en associant l'ensemble des radiologues de Boulogne-Billancourt, de Neuilly-sur-Seine, du XVI^e arrondissement de Paris et de Rueil-Malmaison par une convention, déjà signée, qui garantira l'accès de cet IRM au plus grand nombre, et mixité « clinique-recherche », centrée sur les applications émergentes comme le cardio-vasculaire et les urgences. Mais, malheureusement, ce projet n'emporte pas l'adhésion du médecin

inspecteur de la DRASS, qui a émis un avis négatif sans même prendre contact avec l'hôpital. Quant à l'agence régionale d'hospitalisation (ARH), elle n'a émis un avis favorable que pour quatre sites de l'AP-HP alors que le groupe de travail, que celle-ci avait créé à cet effet, avait placé Ambroise-Paré en première position des hôpitaux ne disposant pas déjà d'un IRM. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire afin que ce projet essentiel aboutisse dès 2001.»

La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour exposer sa question.

M. Pierre-Christophe Baguet. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'obtenir, pour l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne-Billancourt dans les Hauts-de-Seine, un appareil à imagerie par résonance magnétique. Cet hôpital est le plus important site d'accueil des urgences du secteur: 55 000 urgences y sont traitées chaque année. Or il ne dispose que d'un seul équipement lourd d'imagerie médicale, un scanner à rotation continue, pour les 237 000 habitants de l'ensemble de ce secteur regroupant Boulogne-Billancourt et le XVI^e arrondissement de Paris. Ce scanner est saturé par les urgences, à raison de 10 000 actes par an. Dès lors, il est totalement inaccessible aux malades de la circonscription et toutes les demandes externes sont refusées. Par ailleurs, les délais d'attente pour les malades hospitalisés sont en moyenne de dix jours, ce qui est beaucoup trop long et très préoccupant sur le plan médical.

Ce projet d'IRM est soutenu par l'ensemble du personnel, tous les syndicats et la direction. Il repose sur une double mixité: mixité «public-privé», associant l'ensemble des radiologues de Boulogne-Billancourt, de Neuilly-sur-Seine, du XVI^e arrondissement de Paris et de Rueil-Malmaison par une convention, déjà signée, qui garantira l'accès de cet IRM au plus grand nombre; mixité «clinique-recherche», centrée sur les applications émergentes, comme le cardio-vasculaire et les urgences.

Malheureusement, le projet n'emporte pas l'adhésion du médecin inspecteur de la DRASS, qui a émis un avis négatif sans même prendre contact avec l'hôpital. Quant à l'agence régionale d'hospitalisation, elle n'a émis un avis favorable que pour quatre sites de l'AP-HP alors que le groupe de travail, que celle-ci avait créé à cet effet, avait placé Ambroise-Paré en première position des hôpitaux ne disposant pas déjà d'un IRM.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour que ce projet essentiel pour l'hôpital Ambroise-Paré aboutisse dès 2001 ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Monsieur le député, moi, je vous demande ce que vous comptez faire pour me fournir plus de 900 milliards, somme que nous avons dépensée l'année dernière pour le système de soins en France ! Dès lors que la représentation nationale sera d'accord pour que l'on ajuste l'argent mis à disposition à la demande, je serai le premier satisfait. Mais notre système ne fonctionne pas ainsi, et malgré l'exemplarité du débat qui nous réunit tous au cours des mois d'octobre à décembre sur le PLFSS, il reste encore à trouver un meilleur équilibre, et le moyen d'informer les citoyens de la réalité, ainsi que M. Gaymard le disait à l'instant.

A vous entendre ce matin, le système de soins français est vraiment dans un état catastrophique ! C'est pourtant le meilleur au monde, même si l'on n'est jamais content, bien entendu. S'agissant des IRM, d'ailleurs, je ne suis absolument pas satisfait de la manière dont on les délivre. Je vous le dis très clairement. Nous travaillons à améliorer cette disposition, terriblement rigide et bureaucratique.

L'imagerie par résonance magnétique reste insuffisamment développée, c'est vrai. Le retard, accumulé essentiellement entre 1994 et 1996, période au cours de laquelle aucune ouverture indiciaire n'est intervenue, est cependant en voie d'être comblé puisque les modifications indiciaires du 3 février 1998, puis du 8 juin 2000, ont permis de doubler quasiment le parc de 1996. Ce n'est certes pas suffisant, mais c'est tout de même le double.

Cette dernière augmentation permet à notre pays d'atteindre un total de 279 appareils, non compris les 9 équipements installés au titre du régime expérimental, ainsi que les IRM fonctionnant, fort bien d'ailleurs, dans les hôpitaux militaires, et de faire passer la France de 3 IRM par million d'habitants à 4,6 en moyenne. Mais c'est une moyenne, certainement inégale en réalité. Pour la région Ile-de-France, 17 décisions d'autorisation supplémentaires ont été prises le 26 février 2001, portant à 55 le nombre total d'appareils d'IRM autorisés dans la région et saturant - mais je n'aime pas ce mot, car il y a d'autres besoins - ainsi la carte sanitaire.

A l'ouverture de l'indice, le secteur n° 3 Paris-Ouest, qui comprend Boulogne, était le secteur sanitaire le mieux pourvu de la région avec un appareil pour 131 881 habitants. Il se situe à présent en deuxième position, après le secteur n° 2 Paris-Sud, qui dispose d'un appareil pour 100 438 habitants. Il est à noter que trois secteurs sanitaires de la région Essonne-Nord, Yvelines-Nord et Seine-et-Marne-Sud, ne disposaient d'aucun appareil

d'IRM et que sept autres secteurs, ceux d'Aulnay, Bondy, Montfermeil, Créteil, Villeneuve-Saint-Georges, Essonne-Sud, Yvelines-Sud, Val-d'Oise-Ouest, Val-d'Oise-Est et Seine-et-Marne-Nord, ne comptaient qu'un seul IRM autorisé, ce qui était, bien entendu, insuffisant.

A l'heure actuelle, les ratios pour ces dix secteurs sanitaires les moins favorisés sont encore compris entre un appareil pour 197 725 habitants en Essonne-Nord et un appareil pour 741 860 habitants en Yvelines-Nord. Comparez les chiffres !

La demande déposée par l'hôpital Ambroise-Paré, dont je ne discute pas le bien-fondé, a fait l'objet d'une décision de rejet le 28 février dernier compte tenu, d'une part, de la nécessité de veiller à la répartition géographique dont je viens de citer les chiffres. Les territoires environnants ne doivent pas être pénalisés. Il y a une grande différence entre 131 000 et 741 000. D'autre part, l'existence de quatre IRM déjà autorisés à proximité de Boulogne et situés à Neuilly-sur-Seine, Suresnes et Saint-Cloud, a été prise en compte. De plus, les patients de l'hôpital Ambroise-Paré ont actuellement accès à l'IRM installé dans les locaux d'un autre établissement de l'Assistance publique, l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Or, avec 3 300 actes seulement réalisés par an, cet appareil n'est absolument pas saturé et son remplacement prochain, compte tenu de son obsolescence, par un appareil plus puissant permettra, du moins dans un premier temps, d'augmenter le nombre des patients examinés et de réduire les files d'attente.

Pour ces différentes raisons, la demande présentée par Ambroise-Paré qui, je le reconnais, présentait certains atouts pour l'hôpital, n'est pas apparue comme prioritaire par rapport à d'autres plus urgentes.

Nous entendons poursuivre les efforts, s'agissant en particulier du mode de distribution des appareils d'IRM, que nous voulons autre que bureaucratique et centralisé. Soyez assuré que le dossier relatif au développement de l'IRM à Ambroise-Paré fera l'objet de tous mes soins. Dans l'immédiat, les chiffres qui vous concernent me paraissent tout de même imparables.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

M. Pierre-Christophe Baguet. Il est de bonne guerre d'expliquer que les prédécesseurs n'ont pas fait grand-chose.

Reconnaissez néanmoins que le niveau d'équipement français en IRM est assez catastrophique. Il est vrai que le Gouvernement a consenti un effort en répartissant quatre-vingts IRM sur l'ensemble de la France, mais cela couvre moins de 10 % des besoins nationaux et place notre pays au dernier rang européen. En tant que médecin - je ne le suis pas, quant à moi, mais cela m'a été rapporté - vous connaissez les grandes interrogations du corps médical sur les effets irradiants des scanners. Ce sera un des grands sujets à traiter, dont la représentation nationale doit être saisie très rapidement car les questions sont réelles. Pour ma part, le choix des appareils IRM me paraît plus adapté que celui des scanners.

J'ai noté votre aveu, monsieur le ministre, quant à l'inadaptation des affectations des IRM. Je reprendrai rapidement vos chiffres: vous parlez d'un appareil pour 131 800 habitants, je vous parle, moi, de 237 000 habitants. Certes, on est loin des 780 000 que vous avez cités pour un autre secteur, mais avec Boulogne et le XVI^e arrondissement, on atteint presque le double de ce que vous nous avez reconnu. La demande d'Ambroise-Paré était donc tout à fait légitime.

Je considère personnellement le refus comme un motif de découragement pour l'équipe médicale et la direction qui, depuis de nombreuses années, consentent de très gros efforts pour rendre cet hôpital moderne et accueillant. Ils ont accepté des conditions de travail difficiles, notamment avant l'ouverture de l'hôpital GeorgesPompidou. Ils ont tous collaboré avec coeur et énergie et avaient fondé beaucoup d'espoirs sur l'arrivée de l'IRM. Aujourd'hui, ils sont déçus et frustrés. Leurs efforts n'ont pas été récompensés. C'est pourquoi, je vous saurai gré, monsieur le ministre, de revoir le dossier assez rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1387

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2878

Réponse publiée le : 23 mai 2001, page 3155

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2001